



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

2024/01

ID : 089-248900383-20240219-DEC\_PRES01\_2024-CC

S<sup>2</sup>LO

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N°01/2024**  
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19  
septembre 2023  
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

**OBJET : Signature d'un avenant au contrat pour l'action et la performance -  
filière REP des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à  
usage graphique avec CITEO**

**Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise**

**Vu** les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de conclure ou modifier toutes conventions à intervenir avec l'ensemble des éco-organismes dans le cadre de la gestion du service des déchets de la CCAM

**Vu** le projet d'avenant au contrat pour l'action et la performance entre la société CITEO et la CCAM pour la filière REP des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des soutiens et de la reprise prévus au contrat au titre des emballages ménagers et la nécessité de mettre en conformité le contrat avec le cahier des charges 2024.

**Considérant** la proposition de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2024

## DÉCIDE

**ARTICLE 1er :** De signer l'avenant au contrat pour l'action et la performance (CAP) pour la filière REP des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique.

**ARTICLE 2 :** Dit que celui-ci s'applique rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme précisé à l'article 6 dudit avenant.

Fait à Migennes, le 19/02/2024

Le Président,

F. BOUCHER

